

Exposé Marcel Rohner, président ABG

Berne, le 16 mai 2019

Seul le discours prononcé fait foi – Embargo jusqu’au 16.05.2019, 10 h

La place de gestion de fortune suisse face à la concurrence internationale

Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi tout d’abord de dire quelques mots sur l’état actuel de la place de gestion de fortune suisse, de laquelle nos membres opèrent principalement. Globalement, le private banking en Suisse génère environ 50% des revenus du secteur bancaire et continue ainsi de contribuer de manière significative au succès de la place financière suisse. Environ un tiers seulement de ces revenus est produit par des clients domiciliés en Suisse. Tout le reste est généré par des avoirs transfrontaliers. Le succès du secteur suisse de la gestion de fortune est donc intimement lié à la capacité de clients domiciliés à l’étranger à pouvoir placer leur fortune en Suisse. Cela met en évidence le caractère exportateur de notre industrie. Avec une part d’environ 25% des avoirs transfrontaliers mondiaux sous gestion totalisant 10’000 milliards de dollars US, la Suisse reste de loin le leader mondial du marché (cf. graphique 1). À elle seule, la place financière suisse gère plus d’avoirs que les places financières de Singapour et Hong Kong réunies et presque deux fois plus d’avoirs que la Grande-Bretagne. Mais la Suisse risque de plus en plus de perdre son avance, car, au cours des années à venir, les places financières asiatiques concurrentes devraient, selon les prévisionnistes, afficher des taux de croissance particulièrement élevés. Il faut toutefois préciser que les banques suisses présentes sur place profitent également de cette évolution. Par contre, cela ne favorise pas la préservation des emplois, des recettes fiscales et de la création de valeur ici en Suisse.

Les banques privées suisses sont confrontées à de nombreux défis. Et elles les affrontent de manière créative et innovante. L’amélioration de l’efficacité est une tâche permanente. Des sommes importantes sont investies dans la numérisation, et les modèles d’affaires sont orientés sur une clientèle de plus en plus autonome. Nous essayons de nous démarquer de nos concurrents étrangers en proposant des solutions de placement innovantes et un conseil très complet. Nous sommes aidés en cela par nos plus de 200 ans d’expérience dans le domaine de la gestion de fortune.

Pour déterminer comment la Suisse se positionne par rapport à ses principaux concurrents internationaux en termes de compétitivité de ses conditions-cadre générales dans le domaine de la gestion de fortune, un groupe de travail de l’Association Suisse des Banquiers a procédé à une analyse de benchmarking des places financières de référence pour le private banking, avec une participation significative de l’ABG. À des fins de comparaison – sur la base de nombreuses études d’organisations internationales telles que l’OCDE, le Finance Stability Board et le Forum économique mondial ou de sociétés de conseil renommées – le groupe de travail a, d’une part, analysé la qualité du respect indigène de normes internationales et, d’autre part, comparé des facteurs de compétitivité traditionnels, tels qu’une politique fiscale compétitive ou la flexibilité du marché du

travail. Au total, dix domaines déterminants pour la branche de la gestion de fortune ont ainsi été comparés. Les résultats montrent où la Suisse se situe dans ce secteur d'activité par rapport à d'autres places financières et où elle peut et doit s'améliorer. Permettez-moi à présent de présenter nos conclusions sur la base d'une synthèse des principaux résultats de l'étude. Vous trouverez des informations détaillées sur les différentes positions dans notre rapport annuel récemment publié.

Normes internationales: la Suisse peut se montrer plus sûre d'elle

Dans la mise en œuvre de normes internationales (cf. graphique 2), toute place financière se doit de chercher à trouver un «juste milieu» en termes de conformité internationale. D'un côté, cela signifie que la Suisse doit renoncer, dans son travail de mise en œuvre au niveau du droit national, à rajouter un «Swiss finish» préjudiciable, afin de ne pas désavantager ses banques face à la concurrence étrangère en leur imposant des prescriptions lourdes et superflues. De l'autre, la Suisse ne peut pas se permettre d'être en retrait par rapport à l'application de normes internationales appropriées, car cela pourrait alors porter atteinte à sa réputation à l'échelon international et, dans le pire des cas, faire l'objet de sanctions.

En raison d'un processus parlementaire plus complexe que dans d'autres pays, la Suisse accuse un très léger retard par rapport à d'autres places financières concurrentes importantes dans la mise en œuvre de l'**échange automatique de renseignements en matière fiscale (EAR)**. Néanmoins, la Suisse est sur la bonne voie avec la quatrième vague d'accords sur l'EAR. Son réseau est comparable à celui de nombreux membres du G20 et de l'UE. En revanche, les États-Unis font figure de mauvais élève, car ils refusent toujours d'appliquer la norme de l'OCDE. Cela empêche de mettre toutes les places financières sur un pied d'égalité.

En matière de **lutte contre la criminalité financière et le blanchiment d'argent**, une comparaison directe avec d'autres places financières analogues révèle que la Suisse possède un dispositif extrêmement efficace, même si des améliorations ponctuelles sont encore nécessaires conformément aux recommandations du GAFI. D'autres places financières majeures présentent encore des déficits importants. Là encore, il est important de faire en sorte que toutes les places financières appliquent des règles comparables.

D'un point de vue international, la Suisse est l'un des pays dotés des **règles les plus strictes en matière de capital et de liquidité**. Il en va de même de la **gouvernance d'entreprise**. Cela renforce à juste titre la confiance, ne serait-ce qu'en raison de la taille de nos deux grandes banques face au poids relativement «modeste» de notre économie nationale. Même si ces normes internationales visent en premier lieu les instituts financiers d'importance systémique, les réglementations parfois très complexes et lourdes qui en découlent s'appliquent aussi aux petits et moyens instituts financiers, dont font partie en particulier toutes les banques privées de nos deux associations. Le risque d'un «Swiss finish» préjudiciable est ici bien réel. Il est dès lors important que la FINMA et l'administration fassent le meilleur usage possible de la marge de manœuvre nationale dont elles disposent dans la mise en œuvre nationale de ces normes en tenant compte de façon différenciée des risques concrets, de la taille et des modèles d'affaires. Nos autorités vont dans le bon sens en instaurant un régime pour les petites banques des catégories 4 et 5 et en renforçant le principe de la proportionnalité dans la nouvelle ordonnance prévue sur le rôle et les activités de la FINMA. Pour nous, il est crucial que les banques de la catégorie 3 puissent bénéficier elles aussi d'un régime différencié par rapport aux banques d'importance systémique.

La Suisse a des atouts et des faiblesses en termes de facteurs classiques de compétitivité

Une réelle différenciation par rapport aux autres places financières concurrentes ne s'opère cependant que par le biais d'un travail sur les facteurs classiques de compétitivité et atouts de site (cf. graphique 3). Dans ce contexte, la Suisse présente des résultats mélangés.

En termes d'**accès aux marchés**, par rapport aux principales places financières concurrentes, la place financière suisse présente d'importantes lacunes pour notre industrie exportatrice. Mon collègue Yves Mirabaud abordera cette problématique de manière détaillée.

En raison de sa législation libérale sur le travail, de son système efficace de partenariat social, de la disponibilité d'une main-d'œuvre hautement qualifiée ainsi que du niveau de formation globalement élevé de sa population, la Suisse occupe une place de choix sur le **marché du travail** en comparaison internationale. Ce constat général s'applique aussi plus spécifiquement au secteur de la gestion de fortune. Toutefois, si la Suisse veut conserver cette position enviable, il est essentiel qu'elle puisse également recruter une main d'œuvre étrangère qualifiée de toutes les régions du monde, et pas seulement de l'UE, de manière non bureaucratique. Enfin, un investissement régulier dans de bonnes offres de formation continue est bien sûr une nécessité pour notre industrie, comme pour bien d'autres.

L'attractivité du **système fiscal** est un autre facteur de succès majeur. Traditionnellement, la Suisse est bien positionnée dans ce domaine. Toutefois, cela n'est pas le cas en ce qui concerne la fiscalité en relation au secteur financier. D'une part, les trois grands centres financiers que sont Zurich, Genève et le Tessin font partie des cantons aux taux d'imposition les plus élevés pour les entreprises comme pour les particuliers. Il est dès lors important qu'après l'adoption souhaitable du «projet AVS et fiscalité» lors du prochain dimanche de votation, les projets cantonaux correspondants passent également la rampe auprès des électeurs, en particulier dans ces trois cantons qui possèdent une place financière. D'autre part, notre place bancaire souffre de tares majeures par rapport aux autres places financières en raison des droits de timbre et de l'impôt anticipé. Nous voyons dès lors d'un bon œil que le Conseil fédéral souhaite réformer l'impôt anticipé de manière à faciliter la levée de capitaux en Suisse, car cela devrait renforcer le marché suisse des capitaux. La proposition présentée récemment par le groupe d'experts de l'Administration fédérale des contributions est cependant restée coincée à mi-parcours. Car le passage au principe de l'agent payeur pour les produits d'intérêts suisses et étrangers devrait être également combiné à une baisse du taux de l'impôt anticipé sur les dividendes de 35 à 15% ainsi qu'à une réduction des droits de timbre pour obtenir un effet tangible.

Enfin, la Suisse dispose d'une **«infrastructure de place financière»** dans l'ensemble très bien développée et par ailleurs fiable. Cette qualité générale de notre place financière repose sur un cadre juridique requis pour protéger clients et données ainsi que sur une capacité technologique nécessaire pour trouver des solutions d'infrastructure de première qualité et offrir des services financiers de haut niveau. Nous devons l'excellente infrastructure de la place financière à la très haute **qualité d'Etat de droit** de notre système public, qui se distingue par la forte stabilité de son système juridique, à un service à la clientèle de premier plan, à l'indépendance judiciaire et à la quasi-absence de corruption dans le secteur public. Des réglementations spécifiques à la place financière tels que la LFin et la LEPFin contribuent de surcroît à une protection équilibrée des investisseurs en garantissant le respect des normes européennes sans mettre les clients sous tutelle.

Par ailleurs, la qualité de l'infrastructure de notre place financière est également due au fait que la Suisse est toujours très bien positionnée en matière d'**évolution technologique et de capacité d'innovation** et qu'elle est ouverte à une transformation structurelle productive. Cela vaut aussi spécifiquement pour les services financiers, de très haute qualité. Même si la numérisation entraîne une pression sur les coûts et l'émergence de nouveaux concurrents, la place suisse offre aux acteurs financiers de notre pays les meilleures conditions au niveau mondial pour relever ces nouveaux défis et exploiter les opportunités qu'ils recèlent. En effet, notre pays – et avec lui notre place financière – dispose de tous les ingrédients et conditions nécessaires pour réussir sa transformation numérique: des hautes écoles d'excellent niveau, une main-d'œuvre très qualifiée, des capitaux en suffisance, de solides réseaux de compétence et des pouvoirs publics accessibles, et tout cela, sur un territoire extrêmement petit.

Pour terminer, la qualité de la **protection des données** joue un rôle important dans la force infrastructurelle de la place financière. La protection des données clients sensibles, la sphère privée des clients et la protection des données personnelles de manière générale constituent une priorité absolue pour les banques privées. La solidité de notre État de droit joue ici un rôle très positif. Par ailleurs, comme les entreprises d'autres branches travaillant à l'international, les banques suisses ont besoin que la législation suisse en matière de protection des données soit équivalente aux normes européennes en la matière, afin de garantir une transmission transfrontalière des données sans le moindre accroc d'un point de vue opérationnel. Avec la numérisation, le risque de cyberattaques criminelles ou à caractère géopolitique s'intensifie également. Le haut niveau de résilience de l'infrastructure de la place financière suisse réside dans le fait que les banques font de gros efforts pour lutter efficacement contre les cybermenaces et protéger les données sensibles. Pour les différents acteurs financiers, il est toutefois de plus en plus difficile de faire face seuls à des attaques de grande ampleur. Une collaboration accrue entre les banques et les autorités est dès lors indispensable. La création d'un centre de compétence national de la Confédération est donc un objectif prioritaire. Ce centre doit être non seulement un interlocuteur pour l'économie privée lors de menaces précises, mais aussi un tremplin pour des interventions concrètes et rapides. Nous nous consacrerons en détail à ce sujet lors de notre Private Banking Day de demain à Lucerne.

En conclusion: la Suisse ne peut pas se permettre de se reposer sur ses lauriers

Plus de dix ans après la crise financière, la place bancaire suisse a connu une transformation massive sans précédent et fourni par ailleurs la preuve de sa solidité et de sa capacité d'adaptation. En raison de la faiblesse des taux, du franc fort et de la rapidité des progrès technologiques, en particulier dans le domaine de la numérisation, mais aussi compte tenu de l'impossibilité pour tous les instituts financiers d'accéder aux marchés, notre environnement reste un défi. À cela s'ajoute le fait que la concurrence entre les places financières ne cesse de s'intensifier. Je reste malgré tout optimiste et convaincu que notre branche de la gestion de fortune est promise à un succès durable, pour autant qu'elle sache exploiter au mieux les atouts de sa position de départ. C'est notre tâche naturelle et notre propre responsabilité. Mais les pouvoirs publics ont aussi un rôle important à jouer, en adaptant en continu les conditions cadres à l'évolution du contexte. Ce qui nous réjouit, c'est que les autorités suisses sont prêtes à élaborer des solutions constructives dans l'intérêt de l'économie suisse en prônant un dialogue qui s'inscrit dans un esprit de partenariat. Nous sommes sûrs que dans la lutte engagée pour offrir les meilleures conditions cadres, la Suisse a de bons arguments à faire valoir et qu'elle pourra conserver sa position de leader dans le domaine des services transfrontaliers de gestion de fortune.